



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le **16 MARS 2026**

ID : 057-245700695-20260304-B20260303_16_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le trois mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-cinq février, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoît STEINMETZ, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

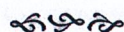
Etait excusé : Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication.

Etait absente : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



16. Objet : Association Cercle des Aînés de Fixem – demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de la célébration de son 30^e anniversaire

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 8 février 2022, portant création du règlement d'attribution des subventions aux associations œuvrant dans le champ social,

Vu la décision n°15 du Bureau communautaire en date du 17 février 2026, attribuant une subvention de 3 000 € à l'Association Cercle des Aînés de Fixem au titre de son 30^e anniversaire, soit 100 € par année d'existence, après présentation des factures par l'association (le montant versé sera plafonné à 50 % du montant des dépenses réalisées),

L'association Cercle des Aînés de Fixem, dont le siège social est situé rue de Metz – Foyer socio-éducatif à Fixem, sollicite le versement de toute ou partie de la subvention, en amont

de l'événement, compte tenu de leur trésorerie limitée, et afin de pouvoir confirmer les réservations nécessaires auprès de leurs prestataires.

Pour mémoire, le projet consiste en l'organisation d'un repas, préparé par un traiteur au foyer socioculturel de Fixem, auquel seront invités les membres du Cercle des Aînés, tous les seniors de Fixem ainsi que les adhérents de l'association des villages voisins (Gavisse, Rodemack, Mondorff).

Des animations sont prévues lors de cet événement : une rétrospective des moments forts de l'association avec des témoignages et des photos, une animation musicale avec des chansons des années 70-80, un loto avec des lots attractifs.

Cet événement a vocation à améliorer le bien-être des personnes âgées et favoriser la cohésion sociale :

- renforcer le lien social entre les seniors par des animations ludiques,
- faire sortir les personnes qui souffrent de l'isolement,
- entretenir la forme physique par des ateliers sportifs comme la gym douce,
- retarder autant que possible la dépendance.

L'événement vise aussi à célébrer la longévité de l'engagement de l'association sur le territoire.

Le budget de l'évènement transmis par l'association s'établit comme suit :

Recettes		Dépenses	
Fonds propres	3 000 €	Apéritif et repas traiteur	3 800 €
Subvention de la CCCE	3 000 €	Boissons	450 €
		Animation (achats lots, cadeaux)	1 000 €
		Décoration, communication, logistique	500 €
		Imprévu	250 €
Total	6 000 €	Total	6 000 €

Selon le règlement communautaire relatif à l'attribution de subventions aux Associations œuvrant dans le champ Social, dans le cas d'une demande de subvention à l'occasion d'un projet/événement organisé pour l'anniversaire de l'association :

- *Par principe, la subvention exceptionnelle d'anniversaire est versée sur présentation de factures par l'association. Par exception, si l'association en fait expressément la demande, après avis de la Commission et décision du Bureau communautaire, le versement d'une partie de la subvention peut être réalisé en amont de l'événement.*

Une subvention peut être octroyée tous les 5 ans, à compter de la 5e année d'existence.

- *Dans le cas d'une manifestation organisée pour fêter l'anniversaire : le montant de la subvention est fixé à 50 € par année d'existence (plafonné à 50 % du budget prévisionnel pour l'organisation de la manifestation).*
- *Dans le cas d'un projet/événement particulier organisé qui s'inscrit dans les orientations communautaires en matière de politique sociale : le montant est fixé à 100 € par année d'existence (plafonné à 50 % du budget prévisionnel du projet).*

Considérant que le service rendu par l'Association Cercle des Aînés de Fixem aux habitants du territoire communautaire, au vu de sa participation à la cohésion sociale, s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

Considérant l'avis de la Commission en date du 24 février 2026, qui propose de verser 50 % du montant de la subvention accordée, soit 1 500 €, en amont de l'événement,

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'Association Cercle des Aînés de Fixem, en date du 1^{er} décembre 2025,

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Politique Petite enfance et Affaires sociales » en date des 27 janvier et 24 février 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'abroger et remplacer la décision n° 15 du Bureau communautaire du 17 février 2026 par la présente décision,
- d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Cercle des Aînés de Fixem au titre de son 30^e anniversaire soit 100 € par année d'existence (le montant versé sera plafonné à 50 % du montant des dépenses réalisées),
- de verser exceptionnellement 50 % du montant de la subvention accordée à l'association Cercle des Aînés de Fixem, soit 1 500 €, avant la célébration de son 30^e anniversaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

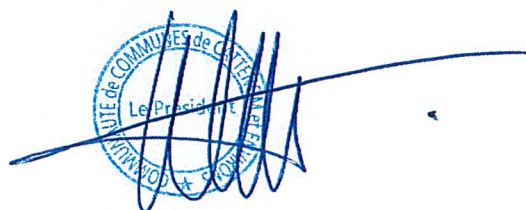
**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.
Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA ne prend pas part au vote.**

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 4 mars 2026

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260304-B20260303_16_SI-DE